



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2013-028**

* * *

Objet :

Autorisation de signer des contrats d'avenir.

Délibération affichée le :

L'an deux mille treize et le vingt huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

Etaient présents : MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie - BARRAL Claude - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier – BOSCH Jean Claude à 18h50 – NOEL Martine – DELERIS Claudine – SUQUET Maguelonne – LESAGE Lamyaa - CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier – SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

Pouvoirs : MM. BOSCH Jean Claude à GOMEZ René – SIDERIS André à BARRAL Claude - DEBONO Catherine à CONTRERAS Sylvie - PANTANO Sylviane à JOVER Jean Marcel – ZORGNIOTTI Arnaud à DEJEAN Anne Marie

Absents : MM. BOREL Christian - DELVAL Valérie – CHAUSSY stephan – DIEZ Frédéric

Convocation du 19 mars 2013.

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Afin de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la commune d'avoir recours aux « contrats d'avenir » : Contrat à Durée Déterminée de 3 ans.

Les bénéficiaires de ce type de contrat sont

- les jeunes de 16 à 25 ans (si travailleur handicapé de 16 à 30 ans)
- Sans qualification ou peu qualifiés (niveau 5 soit CAP / BEP)
- Inscrits ou non à Pôle Emploi.

La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine. Les bénéficiaires devront obligatoirement suivre une formation durant le contrat.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux contrats d'avenir.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **23 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des contrats d'avenir auprès de l'Etat ou des organismes mandatés par l'Etat à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et ses renouvellements éventuels
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20130328-DEL2013-028-DE
Date de télétransmission : 03/04/2013
Date de réception préfecture : 03/04/2013